

1. Accueil

Vos enfants sont accueillis à partir de 8h20, la classe commence à 8h30.

Si votre enfant ne déjeune pas en cantine, vous pouvez le récupérer à 11h35 puis le déposer à 13h20, début des cours à 13h30.

La fin de l'école a lieu à 16h30.

2. Anniversaire

Si vous le souhaitez, vous pouvez prévoir un paquet de bonbons pour la classe. Un seul bonbon emballé sera distribué. Sont interdits les sucettes, les pochettes individuelles, les petits cadeaux à distribuer aux copains.

En maternelle, un gâteau à partager «industriel traçable liste des allergènes» est autorisé.

3. Calendrier scolaire

Un calendrier vous sera remis en début d'année.

Vous êtes tenus **de respecter les dates des vacances** : aucun départ en vacances en dehors des dates officielles ne sera autorisé. En cas de non-respect, charge à la famille de rattraper par ses propres moyens le travail manqué.

4. Cantine

Le temps du midi (repas/surveillance/organisation/soin/accompagnement) est pris en charge par la municipalité. L'inscription se fait auprès de Mme Gisselaire, responsable régie guichet unique - Centre Culturel Paul Valéry - 42, rue de Wervicq - Tel : 03 20 23 30 03

karine.gisselaire@bousbecque.fr

Un règlement a été transmis par la mairie. Merci de vous y référer.

La cantine est proposée uniquement aux élèves scolarisés à temps complet.

5. Chiens/chats/animaux de compagnie

Dans les bras ou en laisse, petits ou gros, ils sont interdits dans l'enceinte de l'école.

6. Collation

Le seul goûter autorisé est celui de 16h30.

En maternelle, il est fourni par l'école et distribué en garderie à 16h45.

En élémentaire, les élèves qui restent en étude amènent leur goûter de la maison et le prennent dans la cour.

7. Communication

Différents moyens sont proposés : tableaux d'affichage, enveloppe de correspondance, mails, ENT par classe, FACEBOOK APEL, INSTAGRAM. L'école est aussi sollicitée par les partenaires (paroisse, mairie, centre petite enfance, centre de loisirs,...) pour relayer de précieuses informations.

8. Coordonnées de l'école

Téléphone : 03 20 23 60 73.

secretariat-saintignace@orange.fr Mme Ghesquier

direction@saintignace.fr Mme Mullier

9. Cour

Les papiers se jettent dans les poubelles et chacun est tenu de respecter la propreté de la cour.

Il est interdit d'écrire sur les murs de l'école ou de gratter les joints de ceux-ci.

Les ballons en cuir sont strictement interdits.

10. Eau

En maternelle, celle-ci est fournie par l'école.

En élémentaire, il est admis d'apporter une gourde d'eau pour la classe.

Les sirops sont interdits. Veillez à ce que la gourde ne fuit pas et qu'elle soit facile d'utilisation.

11. Ecrans

Un conseil tout simple pour aider votre enfant à bien grandir et bien apprendre.

« les 4 pas » : pas le matin, pas pendant les repas, pas avant de se coucher et pas dans la chambre de l'enfant.

ET un grand « pas supplémentaire » : **pas de réseau social avant 13 ans**

12. Encouragements, rappels à l'ordre et sanction

Chaque adulte de l'école peut prévoir des mesures d'encouragement, des récompenses et des sanctions.

En cas de non-respect du présent règlement, les mesures suivantes pourront être prises :

- rappel des règles (rappel oral ou écrit pouvant ou non être porté à la connaissance des familles).
- avertissement oral ou écrit précisant les règles non respectées.
- isolement de l'élève de façon momentanée et sous surveillance, accueil dans un autre groupe classe.
- en cas de problèmes graves dans le comportement d'un élève, la situation peut être soumise à l'examen d'une équipe éducative et une mesure disciplinaire prise par le chef d'établissement (avertissement, retenue, exclusion des services de garderie d'étude ou de cantine, exclusion temporaire ou définitive).

13. Entrées et sorties

2 Entrées :

grille verte, rue de Linselles

portail gris, rue des Bersaults, **stationnement interdit, accès piétonnier (quel que soit l'horaire)**

Seuls les riverains sont autorisés à emprunter cette rue et tout passage de véhicule représente un réel danger pour vos enfants.

Pour le bon démarrage des cours, les élèves doivent arriver **à l'heure**.

Les élèves qui possèdent une carte verte sont autorisés à sortir seuls de l'école. Cette carte est délivrée à la demande des familles et engage la responsabilité des parents en cas de problème.

14. Evaluations/suivi des élèves

Elles vous seront remises deux fois au cours de l'année (en janvier et en juin).

Une rencontre individualisée aura lieu en janvier.

15. Garderie/étude

Une garderie est proposée le matin à partir de 7h30. Le coût est de 3 € par heure commencée. Vous pouvez déposer votre enfant à l'heure qui vous convient le mieux sans inscription préalable. L'accès se fait par les deux rues.

Une garderie est proposée le soir pour les maternelles jusque 18h30. Le coût est de 3,50 € par heure commencée. Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h30 et 18h30 à votre convenance.

Deux études sont organisées le soir pour les primaires :

* Pour les CP et CE1 : de 16h30 à 17h30, les enfants non récupérés à 17h30 regagnent ensuite la garderie.

* Pour les CE2, CM1 et CM2 : de 16h30 à 18h, les enfants non récupérés à 18h regagnent ensuite la garderie.

Le coût est de 3,50 € par heure commencée.

Tout retard après 18h30 fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 4 €.

Ligne directe garderie/étude : 06 43 20 13 23

16. Dégradation

Toute dégradation volontaire commise par un élève sera signalée aux responsables légaux et entraînera réparation. La famille recevra alors la facture et règlera les dépenses.

17. Matériel

Le matériel mis à disposition (livres, ordinateurs, jeux, matériel pédagogique, bureaux, chaises, ...) doit être respecté par tous.

En cas de détérioration, un remboursement sera facturé aux responsables légaux.

18. Médicaments

Toute prise de médicaments est interdite à l'école (même homéopathie et pastilles pour la gorge) si l'enfant ne dispose pas d'un PAI.

19. Objets personnels

Objets de valeur et bijoux sont déconseillés à l'école. Les élèves apportent des cartes, des petits jouets sous leur entière responsabilité. En cas de détérioration, de perte ou de vol de tous les objets personnels, l'école n'est aucunement responsable.

L'élève n'a pas le droit d'apporter un téléphone portable (même éteint).

20. Rencontre avec les enseignants

Les enseignants se veulent à l'écoute des familles. Vous pouvez les rencontrer après la classe, sur rendez-vous.

Pensez à nous donner votre nouveau numéro de téléphone en cas de changement.

21. Réunion de classe

Une réunion est programmée en tout début d'année. Votre présence est indispensable. Seuls les parents y assistent ; les enfants restent à la maison.

22. Santé

Les élèves accueillis doivent être en bonne santé et propres.

Les enfants ayant de la fièvre, un problème de santé transmissible (éruption cutanée, impétigo, conjonctivite non-traitée, gastro-entérite, gale, ...) restent à la maison car ils pourraient contaminer toute la classe. **En cas de maladie contagieuse, vous avez obligation de nous en avertir** ; un certificat médical de reprise sera à fournir pour le retour à l'école.

Les médicaments sont interdits dans l'établissement : précisez-le à votre médecin afin qu'il vous prescrive un traitement en deux prises au lieu de trois pour tous les traitements ou faire la demande d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

23. Secrétariat

Vous pouvez contacter Mme Ghesquier pour toutes demandes concernant la facturation, les absences, les demandes de rendez-vous ou le site école directe :

par téléphone au 03 20 23 60 73 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Par courriel : secretariat-saintignace@orange.fr

24. Sieste

Tous les élèves de TPS et PS sont couchés après le déjeuner ou à 13h30 en respect de leurs besoins physiologiques. Les doudous sont les bienvenus mais les tétines interdites.

25. Sommeil

Il est indispensable pour bien grandir, bien apprendre, pour être en bonne santé.

Entre 2 et 10 ans, un enfant doit dormir 10 à 12 heures par jour.

26. Sorties pédagogiques/voyages de classe (avec ou sans nuitée)

Ils font partie intégrante du projet pédagogique de l'école et de la classe. La présence de tous les élèves est requise.

27. Sport/piscine

Ils sont obligatoires. En cas de demande de dispense exceptionnelle, merci de transmettre un mot à l'enseignant. En cas de dispense à l'année, merci de transmettre un certificat médical. Chaque élève devra apporter un sac avec une tenue adaptée à l'activité et à la météo et des baskets propres.

28. Stationnement

Il est demandé de ne pas circuler et de ne pas stationner rue des Bersaults pour la sécurité des piétons.

29. Tablier

Le port du tablier est obligatoire en maternelle.

Il est conseillé en élémentaire lors des séances d'arts visuels pour ne pas salir les vêtements.

30. Trotinettes, vélos, draisienne ou tout objet roulant

Un garage à vélo est à la disposition dans la cour. Pour des raisons de sécurité, il est demandé de mettre pied à terre dès le franchissement de la grille (jeunes enfants, élèves et adultes y compris).

Ce règlement est établi conformément à la législation en vigueur, définie par les instructions ministérielles de l'Education Nationale. Il est modulé et adapté à la vie propre de l'école.

. Les obligations et devoirs qu'il impose ne cherchent que **la bonne marche de l'école, dans un souci d'harmonie, de coopération et d'entraide.**

. Il est **revu chaque année** par le conseil des maîtres. Il annule et remplace le précédent. Il est diffusé à toutes les familles qui doivent veiller, en ce qui les concerne, à son application.

L'instruction de **votre enfant ne peut réussir** qu'avec **votre collaboration** et **votre entière adhésion...** je sais pouvoir compter sur l'ensemble de mes familles.

Mme Stéphanie Mullier,
Chef d'Etablissement